

COMMUNE DE PLERGUER
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 29 mai 2018
Séance n° 2018 – 04

Nbre de conseillers en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 17

L'an deux mille dix-huit le vingt-neuf mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BEAUDOIN, Maire

Présents : Monsieur Le Maire, Jean-Luc BEAUDOIN
Mesdames Chantale Corbeau, Janine Penguen, Karine Norris-Ollivier, Chantal Adam, Sylvie Troude, Odile Noël, Angélique Restoux
Messieurs Raymond Dupuy, Jean-louis Bienfait, Laurent Buscaylet, Dieter Frieling, Henri Ruellan, Daniel Brindejone, Michel Roger

Absents excusés : Procuration de Monsieur Serge Auffret à Monsieur Daniel Brindejone
Procuration de Monsieur Jean-Pierre Bouaissier à Madame Chantale Corbeau (jusqu'à son arrivée 21h50)

Absents : Monique Le Gall et Stéphane Loyant

Secrétaire de séance : Madame Angélique Restoux a été nommée secrétaire

Date de convocation : 23 mai 2018

Ordre du Jour :

- Approbation du compte rendu n°2018-03 du 9 avril 2018
- Aménagement de la Forêt Communale – Plan de Gestion 2018/2032 – Validation (en présence de Monsieur Lutz, ONF)
- Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE) – Bassin versant de Mireloup- Etude d'Aménagement – Validation (en présence du Département et du Syndicat Eau du Pays de St Malo)
- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Demande de subvention- Programme 2018 – Approbation
- Budget annexe Le Champ Lison – Actualisation - Décision modificative – Approbation
- Budget principal 2018 - Décision modificative – Approbation
- Projet des restructuration et d'extension de l'Ecole des Badioues et du Restaurant scolaire – Emprunt – Caisse des Dépôts et Consignation - Approbation

Ouverture de la séance à 20h30

Approbation du compte rendu n°2018-03 du 09 avril 2018

Monsieur Le Maire demande s'il y a des observations ou des remarques sur le compte rendu.

Monsieur Serge Auffret demande que soit notifié « ne prend pas part au vote » dans la délibération concernant le vote de la subvention à l'UNC

Délibération n° 2018-04-001

Objet : Aménagement de la Forêt Communale – Plan de Gestion 2018/2032 - Approbation

La forêt communale de plerguer faisait jusqu'à présent l'objet d'un plan de gestion couvrant la période 2013-2032 et impliquant 52,59 ha. Ce plan de gestion a été adopté en effet par délibération du conseil municipal du 13 février 2013.

En 2016 et 2017, plusieurs parcelles boisées ont été ajoutées à l'ensemble relevant du régime forestier, soit une addition de 44 % de la surface initiale. L'importance de cette évolution nécessite la révision de l'aménagement, d'où la saisine du conseil municipal sur un nouveau document réorganisant la gestion de la forêt communale.

L'enjeu principal est la production de bois de peuplier pour valoriser des terrains qui conviennent à cette culture.

Ce plan de gestion a pour objectif d'organiser le renouvellement des arbres en étalant les coupes et les plantations en fonction de l'état des peuplements.

Le plan de gestion proposé comporte un programme pluriannuel de travaux (investissement et fonctionnement) évalué à 227 090 € sur l'ensemble de la durée du plan.

Ces dépenses qui restent soumises à l'appréciation de la collectivité seront compensées, au moins partiellement par la vente de coupes, difficiles à évaluer aujourd'hui et par des subventions potentielles.

Après présentation du dossier par Monsieur LUTZ de l'ONF, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le programme d'aménagement de la forêt communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée :

- Votants : 17 abstention : 0 contre : 0 Pour : unanimité
- approuve le programme d'aménagement de la forêt communale de Plerguer, d'une surface gérée de 75,62 ha, proposé par les services de l'ONF pour les années 2018 à 2032 ;
 - demande l'application de l'article L122-7 du code forestier
 - autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Délibération n° 2018-04-002

Objet : Aménagement Foncier agricole Forestier et environnemental (AFAFE) – Bassin versant de Mireloup – Etude d'Aménagement - Validation

A l'initiative du Conseil Départemental et du Syndicat Mixte de Production d'eau potable Eau du Pays de Saint-Malo, un aménagement foncier à vocation environnementale est envisagé : ce projet a pour but, outre la restructuration des propriétés et exploitations agricoles, de mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la qualité de l'eau sur le bassin versant de Mireloup ou Landal (ce dernier étant classé captage prioritaire).

La première phase de la procédure consiste en une étude d'aménagement et en l'institution d'une commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier, organe de décision.

Tout ou partie du territoire communal pourra être concerné. L'étude évoquée ci-dessus a aussi pour objet de proposer un périmètre d'aménagement pertinent. En l'occurrence, s'agissant de Plerguer, il

s'agirait d'un périmètre impliquant seulement une partie du territoire. Le plan de financement présenté par le conseil départemental ne prévoit aucune participation communale sur cette phase.

Il est précisé qu'à l'issue de l'étude ou à l'issue de l'enquête publique qui suivra, la commune pourra demander au département de ne pas poursuivre l'opération, en particulier si elle juge le projet trop onéreux, étant entendu que ni la commune ni les exploitants ou propriétaires agricoles n'auront à aucun moment à supporter les frais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée :

Votants : 17 abstention : 1 contre : 0 Pour : 16

- demande du Conseil Départemental :
 - d'instituer et de constituer une commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier conformément à l'alinéa 1 de l'article L121-2 du code rural et de la pêche maritime
 - de diligenter une étude d'aménagement prévue à l'article L121-1 conformément à l'article L121-13 du code visé ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Délibération n° 2018-04-003

Objet : Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL) – demandes de subvention – Programme 2018 - Approbation
--

L'Etat a décidé de pérenniser son soutien à l'investissement des collectivités territoriales en consolidant la Dotation de Soutien à l'Investissement des Collectivités Territoriales.

Parmi les critères d'éligibilité, qui s'intègrent dans le Grand Plan d'Investissement (GPI) du gouvernement, on retrouve notamment ceux correspondant au projet de l'école des Badioux et à la rénovation de la salle Bertrand Robidou :

- mise aux normes et sécurisation des équipements publics,
- création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires.

Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la DSIL pour les 2 opérations suivantes :

- rénovation de la Maison de la Citoyenneté Bertrand Robidou (30 000 €)
- 1^{ère} tranche du projet de restructuration et d'extension de l'Ecole des Badioux et du restaurant scolaire (500 000 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée :

Votants : 17 abstention : 0 contre : 0 Pour : unanimité

- approuve les 2 demandes de subvention au titre de la DSIL pour la rénovation de la Maison de la citoyenneté Bertrand Robidou et pour la 1^{ère} tranche du projet de restructuration et d'extension de l'Ecole des Badioux et du restaurant scolaire
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Délibération n° 2018-04-004

Objet : Budget annexe Le Champ Lison – Actualisation – Décision modificative - Approbation

Vu la délibération n°2018-01-003 du conseil municipal du 12 février 2018 attribuant les marchés pour la 1^{ère} tranche des travaux,

Vu la délibération n° 2018-03-004 du conseil municipal du 9 avril 2018 votant le budget du Champ Lison,

Après le lancement des travaux, notamment de terrassement, il a été constaté que le sous-sol devait être renforcé au-delà de ce qui était prévu dans le cahier des charges, ceci malgré la réalisation d'études de sol.

Des travaux complémentaires ont donc été nécessaires et ceux-ci n'ont pas été pris en compte évidemment lors de l'élaboration du budget annexe 2018.

Après une nouvelle consultation d'entreprises, les travaux de terrassement supplémentaires ont été attribués à l'entreprise Ouest TP pour un montant de 29 462.50 € ht.

Ces travaux supplémentaires à prendre en compte sont les suivants :

- Ouest TP :	29 462.50 €
- branchements électriques :	10 260.00 €
- raccordement téléphonie :	4 360.28 €
Soit un total de :	44 082.78 € (arrondi à 45 000 €)

Il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires en fonctionnement et de modifier les comptes en investissement

Fonctionnement :

en dépense sur le compte « 605-Travaux » + 45 000 €,

et en recette sur les comptes « 774 – subvention commune » + 32 142.86 € et sur le compte « 7133-042 – variation de stocks » + 12 857.14 €

Au vu de ces nouveaux crédits sur le compte « 7133-042 Variation de stocks », il est nécessaire de réajuster les crédits en investissements du compte « 3355-040 Variation de stocks » qui doivent être similaire.

Fonctionnement											
Dépenses						Recettes					
compte	Libellé		BP avant DM	DM	BP apres DM	compte	Libellé		BP avant DM	DM	BP apres DM
6015	terrains					7015	Vente de terrains		42 920.10 €		42 920.10 €
6045	études		15 000.00		15 000.00	774	subvention commune		42 621.37 €	32 142.86 €	74 764.23 €
605	Travaux		85 000.00	45 000.00	130 000.00						
7133	annul stock initial		19 758.06		19 758.06	7133-042	Variation de stocks (terrain non vendu)		34 216.59 €	12 857.14 €	47 073.73 €
TOTAL			119 758.06 €	45 000.00 €	164 758.06 €	TOTAL			119 758.06 €	45 000.00 €	164 758.06 €
valeur Stock Final	parcelles des	1 442	83.05 €	31.21 €	114.26 €				0.00 €		
vente en 2018	nt Parcelle A	560	46 507.98 €		63 983.71 €						
	dont Parcelle B	470	39 033.49 €		53 700.62 €						
apres 2018	nt Parcelle C	412	34 216.59 €	12 857.14 €	47 073.73 €						

Investissement											
Dépenses						Recettes					
compte	Libellé		BP avant DM	DM	BP apres DM	compte	Libellé		BP avant DM	DM	BP apres DM
						001	exedent I reporté		35 513.88 €		35 513.88 €
168748	Reversement à la commune		21 055.35 €	-12 857.14 €	8 198.21 €	1687	Participation commune		- €		- €
3355-040	Variation de stocks - travaux		34 216.59 €	12 857.14 €	47 073.73 €	3351-040	annul stock initial		15 271.94 €		15 271.94 €
						3354-040	annul stock initial		4 486.12 €		4 486.12 €
TOTAL			55 271.94	-	55 271.94	TOTAL			55 271.94 €	0.00 €	55 271.94 €

Cette augmentation de crédits porte le total du budget fonctionnement à 164 758.06 € en dépenses et en recettes.

Le montant total en investissement n'est pas modifié.

A Madame Chantal ADAM qui demande si le prix de vente du m² sera le même pour les particuliers, Monsieur le Maire précise que les travaux de viabilisation vont desservir la 1^{ère} tranche du lotissement et que la commune s'est engagée sur un prix de vente pour ces 3 lots uniquement ; l'objectif étant d'équilibrer à terme l'ensemble de l'opération avec la commercialisation de la 2^{ème} tranche.

Monsieur Daniel Brindejone demande pourquoi le bureau d'études n'a pas anticipé les choses car lors de la construction de la caserne des pompiers la municipalité de l'époque avait eu des problèmes avec le sol, surtout qu'on est très près ; cela aurait évité d'avoir des avenants.

Monsieur le Maire indique que des sondages ont été réalisés mais ceux-ci n'ont rien relevé dans cette zone précise située en entrée d'opération.

Monsieur Dieter Frieling indique qu'on risque d'avoir les mêmes problèmes pour les maisons des particuliers

Monsieur le Maire indique que dans cette zone les terrassements sont beaucoup plus profonds, ce qui ne sera pas le cas pour les 3 lots commercialisés. Il ajoute qu'on ne peut pas demander des points de sondage trop rapprochés et c'est précisément entre 2 points que la zone plus instable a été détectée sur un périmètre assez limité.

Monsieur Henri Ruellan indique que cette opération fait obstacle à des initiatives privées (création d'une autre crèche)

Monsieur le Maire répond d'abord que les 3 opérations qui vont se faire au champ Lison sont des initiatives privées, à 100 %.

Par ailleurs, le projet d'une 2^{ème} micro-crèche a émergé un an après le 1^{er} ; c'est ce premier projet qui a évidemment été pris en compte par la CAF qui apporte un financement non négligeable. En outre c'est la CAF qui dispose des éléments statistiques et ses propres études de marché, et qui a indiqué, très clairement que l'ouverture simultanée de 2 micro-crèches identiques n'était pas envisageable à Plerguer dans l'immédiat, d'où la position de la commune de donner priorité au 1^{er} projet, sans interdire formellement le second puisque la CAF ne voulait assurer aucun financement sur cette dernière.

C'est la raison pour laquelle Monsieur le Maire n'accepte pas le propos d'Henri Ruellan qui sont erronés et diffamatoires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée :

- Votants : 17 abstention : 4 contre : 1 pour : 12
- valide les écritures décrites ci-dessus sur le budget Champ Lison en fonctionnement et en investissement
 - dit que le budget annexe du Champ Lison s'équilibrera en dépenses et en recettes pour le fonctionnement à 164 758.06 € et pour l'investissement à 55 271.94 €
 - autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Délibération n° 2018-04-005

Objet : Budget principal 2018 – Décision modificative - Approbation

Vu la délibération n°2018-03-004 du conseil municipal du 9 avril 2018 votant le budget de la commune,

Vu la délibération n°2018-04-004 en date du 29 mai 2018 concernant la modification des écritures du budget annexe du Champ Jouan suite à des travaux complémentaires, il est nécessaire de modifier le budget 2018 de la commune.

Fonctionnement									
Dépenses					Recettes				
compte	Libellé	BP avant DM	DM	BP après DM	compte	Libellé	BP avant DM	DM	BP après DM
6748	Autres subventions exed	42 621.37	32 142.86	74 764.23	7381	Taxe additionnelle sur droit muta	35 000.00	32 142.86 €	67 142.86 €
Total Budget		2 139 401.95	32 142.86 €	2 171 544.81 €	Total Budget		2 139 401.95 €	32 142.86 €	2 171 544.81 €

Investissement									
Dépenses					Recettes				
compte	Libellé	BP avant DM	DM	BP après DM	compte	Libellé	BP avant DM	DM	BP après DM
					276348	Reversement sur cham Lison	21 055.35	- 12 857.14	8 198.21
					1641	Emprunt	476 185.41	12 857.14	489 042.55
							1538491.72	0.00 €	1 538 491.72 €
Le total Inv ne change pas									

Il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires en fonctionnement et de modifier certains comptes en investissement.

Fonctionnement :

en dépense sur le compte « 6748 -Autres subventions » + 32 142.86 €,

et en recette sur les comptes « 7381 – taxe additionnelle sur droit de mutation » + 32 142.86 €

Investissements

compte « 276348 – Reversement Budget Champ Lison » - 12 857.14 €

et le compte « 1641 – emprunt » + 12857.14 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée :

Votants : 17 abstention : 01 contre : 0 pour : 16

- valide les écritures décrites ci-dessus sur le budget Commune en fonctionnement et en investissement
- dit que le budget de la commune s'équilibrera en dépenses et en recettes pour le fonctionnement à 2 171 544.81 € et pour l'investissement à 1 538 491.72 €
- autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette décision

Délibération n° 2018-04-006

**Objet : Projet de restructuration et d'extension de l'Ecole des Badious et du Restaurant scolaire
– Emprunt – Caisse des Dépôts et Consignation - Approbation**

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire propose, après consultation, de réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant de 1 000 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- durée de la phase de préfinancement : 12 mois
- durée d'amortissement : 25 ans
- périodicité des échéances : trimestrielle
- taux d'intérêt annuel fixe : 1,98 % (barème de mai 2018, valable jusqu'au 14 juin)
- amortissement : échéances constantes
- typologie Gissier : 1 A
- commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

A Madame Chantale ADAM qui demande si toutes les propositions ont été faites pour une durée de 25 ans, Madame Janine Penguen répond que non, certaines ayant aussi été faites pour 30 ans. Monsieur le Maire ajoute que ces durées sont pertinentes au regard de la durée d'amortissement de ce type de bâtiment.

En réponse à l'interrogation de Monsieur Henri Ruellan sur la phase de préfinancement, Madame Janine Penguen confirme qu'effectivement les 12 mois correspondant à la durée maximale pour mobiliser la totalité du prêt.

Monsieur le Maire ajoute que cette durée sera à cheval sur les exercices 2018 et 2019 et que le montant des travaux de la 1^{ère} tranche à financer justifient largement le montant de l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par un vote à main levée :

Votants : 17 abstentions : 03 contre : 0 pour : 14

- autorise Monsieur le Maire déléguataire dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

La séance a été levée à 23h05

Signature :

Membres présents	Signatures
BEAUDOIN Jean-Luc	
DUPUY Raymond	
CORBEAU Chantale	
NORRIS-OLLIVIER Karine	
BOUAISSIER Jean-Pierre	
PENGUEN Janine	

BUSCAYLET Laurent	
FRIELING Dieter	
BIENFAIT Jean-Louis	
RESTOUX Angélique	
ROGER Michel	
TROUDE Sylvie	
RUELLAN Henri	
ADAM Chantal	
BRINDEJONC Daniel	